



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Kosovo

Question écrite n° 65999

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la perpétuation du statu quo au Kosovo. La résolution 1244 des Nations unies mettait fin à la guerre au Kosovo, et stipulait que celui-ci bénéficierait d'une autonomie substantielle à l'intérieur de la République fédérale de Yougoslavie. Dans ce cadre flou, le Kosovo peine à s'établir dans une paix durable et à développer son économie. Les plaies laissées par les conflits interethniques ne pourront être apaisées tant que la construction de la paix est en péril. Il serait certainement opportun de donner un signe fort et crédible aux Kosovars. Ainsi, elle lui demande de bien vouloir mettre à exécution, avec l'appui de la Communauté européenne, un plan pour que le Kosovo ait une constitution et un statut, et de prendre des dispositions pour juguler les tensions qui ne manqueront pas de s'exprimer à cette occasion.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65999

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5477